



Conditions de dépôt

La boutique «**Le Dress'In de Caro** » prend en dépôt :

VENTE ET LOCATION TOUTES MARQUES

Vêtements et accessoires, Déguisements, combinaisons de ski,

1-Enfants: dès 3 ans jusqu'à l'âge de 16 ans,

2- Femmes et Hommes du 32 au 60

*Tous les dépôts de vêtements doivent être d'actualité, non troués, non déchirés, non déformés, non tachés et ne présentant pas d'usure. **Ils doivent être lavés, repassés et de saison, pour hygiène.***

Le Dress'in de Caro recommande à ses clients d'établir une sélection limitée à 10 vêtements par dépôt.

Le Dress'in de Caro se réserve le droit de refuser le dépôt proposé, notamment si les articles ne répondent pas à ses exigences de qualité, de sécurité ou de prix.

CALENDRIER DES DEPOTS

Vêtements **printemps-été** : dépôts du **20 février au 25 juin**

Vêtements **automne-hiver** : dépôts du **30 août au 05 décembre**

La durée du contrat est de 2 mois. Le déposant gère son contrat et informe le Dress'in de Caro pour faire le point de son paiement et la restitution des articles.

D'un commun accord, le contrat pourra être éventuellement renouvelé pour 2 autres mois (si proche de la période des soldes ou la place de stockage).

La marge attribuée au déposant est de 40 % du prix de vente. Sur articles au delà de 80€ 50%.

Si le contrat est prolongé une décote de 10% sur le 3ème mois est appliquée et de 20% sur le 4ème mois et -30% sur la fin de saison.

A l'issue du contrat le client viendra récupérer son dû sur les ventes effectuées. Des Frais de dossiers peuvent être pris en compte pour la gestion des articles.

AU DELA DE 6 MOIS :

-Les remboursements ne seront plus effectués et seront considérés comme don pour l'entreprise. Les vêtements non vendus peuvent être récupérés. Dans le cas contraire, ils deviennent propriété de la SARL Le Dress'in de Caro.

Cette dernière se réserve le droit de les remettre à la vente ou d'en faire don à une œuvre caritative.

LOCATION

Le déposant mandate le Dress'in de Caro pour louer ses articles. Rétrocession du prix de location par article loué. En cas de dégradation le loueur rembourse sur le prix défini à la vente. En cas de vente après location au loueur une remise fonction du prix de location sera attribuée.

Le déposant devra être majeur et muni d'une pièce d'identité en cours de validité.